

foncier, logement, habitat

Le prix du pétrole ne cesse d'augmenter, entraînant l'augmentation du coût des factures énergétiques des ménages. Les émissions de gaz à effet de serre ne cessent également de s'aggraver. L'INSEE estime à **3,5 millions le nombre de ménages en France ayant les plus grandes difficultés, techniques et financières, à se chauffer.** Nous luttons contre cette « précarité énergétique ». **La réhabilitation énergétique devient une composante majeure de la rénovation globale des bâtiments et constitue**

un volet fondamental de la transition énergétique. **Se battre pour davantage de logements sociaux** - quand 80% de la population régionale est éligible pour en obtenir un -, **pour préserver les terres agricoles, améliorer les conditions de vie des agriculteurs et l'exercice de leur profession, assurer notre production locale alimentaire, lutter contre l'étalement urbain et promouvoir la réhabilitation énergétique des bâtiments : voilà de grandes batailles écologiques ET sociales !**



POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : LA RÉHABILITATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

CIBLE D'INTERVENTION
13,5 % du parc social de la région
35 000 logements seront rénovés en 4 ans
750 millions de travaux projetés
En octobre 2013, on a co-financé la réhabilitation thermique (en cours) de 20 000 logements sociaux

La réhabilitation thermique des bâtiments fait partie de nos politiques-phares. La rénovation des HLM, engagée depuis quelques années en partenariat avec les bailleurs, se poursuit avec le souci désormais fermement affiché de l'efficacité énergétique. Une évaluation est en cours sur les performances effectives. Car la politique telle qu'on la conçoit et la pratique, c'est anticiper, prioriser, évaluer l'efficacité des programmes engagés.

Notre programme s'appelle RHEA HLM et répond aux 4 enjeux du développement soutenable :

UN ENJEU SOCIAL. Ce sont les pauvres qui subissent le plus la crise énergétique. Les ménages les plus précaires vivent dans les logements les moins performants, et cela autant dans les HLM que les logements du parc privé. La part des

ressources consacrées par les ménages à des dépenses énergétiques dans le logement est en augmentation croissante.

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL. En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 135 000 logements HLM ont des consommations énergétiques bien trop importantes. 40 000 sont des vraies « passoires » énergétiques !

Les bâtiments sont responsables à 40 % des émissions de gaz à effet de serre.

UN ENJEU ECONOMIQUE INCONTESTABLE. De nouveaux marchés pour les entreprises du bâtiment s'ouvrent. Des compétences et des qualifications sont à encourager. La formation, compétence de la Région, doit se mobiliser sur ces questions.

UN ENJEU CITOYEN ET DEMOCRATIQUE. Il est nécessaire d'associer les locataires à toutes les étapes du processus de réhabilitation, depuis sa conception jusqu'à l'évaluation. **Les économies d'énergie induisent des changements de comportement, le locataire doit s'en saisir !**

Les exigences énergétiques de notre programme RHEA HLM s'appliquent à la rénovation urbaine pour tous les projets ANRU et également à tous les projets portés par les structures d'insertion par le logement, les foyers d'hébergement. Nous souhaitons également mettre en place des aides pour l'auto-réhabilitation, accompagnée par des structures comme les Compagnons Bâtisseurs.

Il s'agit de s'intéresser également à l'habitat privé, aux copropriétés dégradées. Un programme expérimental pour les logements individuels et les petites co-proprétés (avec des critères sociaux d'éligibilité au programme) est en cours dans le cadre du programme AGIR +.

André ASCHIERI
Vice-Président
Foncier / Logement / Habitat



Sophie CAMARD
Co-présidente du groupe
Présidente Commission Emploi,
Dvpt économique,
Enseign. sup. et Innovation



Colette CHARRIAU
Déléguée Logement / Habitat



Philippe CHESNEAU
Délégué auprès du Président
pour le Dvpt Economie responsable



Annick DELHAYE
Vice-Présidente
Développement soutenable
Environn./ Energie / Climat



Christian DESPLATS
Co-président du groupe
Membre Commission lycées,
patrimoine, investissements régionaux



Joëlle FAGUER
Déléguée Solidarité Internationale



Hervé GUERRERA
Délégué Schéma Régional
d'Aménagement et de
Développement durable du Territoire
(SRADDT)



Anne-Marie HAUTANT
Vice-Présidente
Santé / Alimentation



Annabelle JAEGER
Déléguée biodiversité
Présidente de l'ARPE (Agence
Régionale pour l'Environnement)



Philippe MUSSI
Membre Commission d'Appels
d'Offres (CAO)



Alain NICOLAS
Membre commissions
Développement soutenable
Environnement/Energie/Climat
et Europe/Euro-régions



Michèle RUBIROLA-BLANC
Membre Commission
Sport, jeunesse et vie associative



Jacques OLIVIER
Président Commission Agriculture/
Forêt/Mer/Pêche/Littoral



Jean-Yves PETIT
Vice-Président
Transports / Eco-mobilité



Christine SANDEL
Déléguée Protection Littoral
et Milieux marins



Aïcha SIF
Présidente Commission Culture,
Patrimoine culturel et Tourisme



Docteur Pierre SOUVET
Secrétaire général de l'Observatoire
Régional de la Santé (ORS)
Membre commission santé/solidarités



Laurence VICHNIEVSKY
Membre commission transports



LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Cela se traduit par un taux d'aide supplémentaire pour tous les projets de construction se situant dans la continuité du bâti existant et contribue ainsi au renouvellement urbain.

AIDE À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX



Notre Région demeure l'une des régions ayant le plus faible taux de logement social du pays, soit 11,4% contre une moyenne de 15% dans les autres régions. Elle souffre d'un sous-équipement en logement locatif social. Le territoire régional se trouve confronté à de nombreuses problématiques, dont une forte pression foncière et une

inadéquation de l'offre et de la demande immobilière. Et un manque criant de volonté et de vision politiques.

Il est aujourd'hui impératif de faire face à plusieurs défis tels que le renouvellement urbain, la mixité sociale et la réduction de la fracture sociale notamment par une répartition plus égalitaire des logements sociaux et une augmentation de leur construction.

Le Conseil régional a adopté le 18 février 2011 un nouveau cadre d'intervention qui va dans ce sens.

BAISSE DE TOUTES LES SUBVENTIONS RÉGIONALES POUR LES COMMUNES QUI NE RESPECTENT PAS LEUR OBLIGATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Constatant que trop de communes ne respectent pas les dispositions de l'article 55 de la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain - obligations de constructions de logements sociaux), il a été décidé dans un premier temps des dispositifs d'augmentation des subventions attribuées aux communes vertueuses.

Mais hélas cela ne suffit pas ! Trop de communes préfèrent payer des taxes (pour non-respect de la loi) que de produire des logements sociaux en nombre suffisant. Il a alors été décidé (vote le 16 décembre 2011) de diminuer toutes les subventions régionales pour les communes qui ne respectent pas encore leurs obligations en matière de logement locatif social.

71 communes sont concernées en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

AIDE À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR LES JEUNES

Le manque de logements adaptés aux besoins et aux moyens des jeunes est criant dans notre région. Nous nous sommes battus pour créer un Fonds Spécial avec l'argent économisé (voir ci-dessus), afin de favoriser la production de logements pour les jeunes travailleurs, stagiaires, apprentis et étudiants les plus précarisés. Des projets sont déjà votés (juin 2013) et en cours.

SOUTIEN AUX POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT

Il s'agit de se donner les moyens d'accompagner les territoires pour répondre à l'urgence des besoins.

INNOVATION DANS L'HABITAT - SE LOGER AUTREMENT - « VOISINER » AUTREMENT

Nous sommes face à une offre standardisée du logement qui ne correspond plus aux attentes et besoins de certaines populations. Nous donnons à la Région les moyens d'expérimenter, d'innover et de porter des projets-pilotes sur :

- le développement de l'habitat participatif ou coopératif (délibération juin 2013)
- sur les initiatives alternatives aux formes traditionnelles de promotion et de production de logement
- sur l'ouverture de ces innovations vers des populations occupant le parc social

PRÉSERVATION ET RECONQUÊTE DES TERRES AGRICOLES



La situation est très grave et l'enjeu vital pour notre alimentation. En France, en matière de terres agricoles, l'équivalent de la superficie d'un département disparaît tous les 7 ans.

Dans notre Région, 3000 ha de terres agricoles disparaissent chaque année. A ce rythme, en 2030, l'agriculture aura totalement disparu de nos zones périurbaines, alors même qu'elles produisent 75% de la richesse agricole de la région.

Une course contre la montre est engagée. Nous apportons notre contribution à la lutte contre ce phénomène en aidant les communes et les intercommunalités qui le souhaitent à acquérir du foncier agricole pour le mettre en exploitation, soit en le confiant à des agriculteurs, soit en l'exploitant elles-mêmes.

Par ailleurs, nous lançons un partenariat financier avec la Fondation reconnue d'Utilité Publique « Terres de Liens » pour démultiplier le programme régional d'aides aux communes en faveur de la préservation des terres agricoles.



Groupe Europe Ecologie /
Les Verts / Parti occitan

Conseil régional PACA
Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 57 50 72 Fax : 04 91 57 50 89

Secrétariat : Annick Chaussy-Lejeune
alejeune_chaussy@regionpaca.fr

Coordinateur : Thomas DJIAN
04 88 73 62 83 tdjian@regionpaca.fr

Chargé de mission : Marc SENDRA
06 22 19 47 76 msendra@regionpaca.fr

Communication : Emma CHAMARD
06 03 48 47 54 echamard@regionpaca.fr

Ecrire aux élu-e-s : initiale.prenom+nom@regionpaca.fr